

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES BASQUES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Guy, tenue le 10 mai 2021 à 19h00, par téléconférence.

Sont présents:

Maxime Dupont, maire

Siège n° 2 : Nathalie Trudeau

Siège n° 3: Jean-Pierre Saucier

Siège n° 4 : Gaétane Gagnon

Siège n° 5 : Yvan Sirois

Siège n° 6 : Yannick Pelletier

Tous conseillers membres du susdit conseil formant quorum sous la présidence de monsieur Maxime Dupont, maire. Est également présent monsieur Stéphane Lacam-Gitareu, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et, par la suite, fait lecture de l'ordre du jour.

1.1 Ordre du jour

CM- 2021-0030-01

Il est proposé par M. Saucier et résolu que l'ordre du jour de la séance du 10 mai 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

1.2 Adoption du procès-verbal du 12 avril 2021

CM- 2021-0030-02

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Saucier et résolu que le procès-verbal du 12 avril 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

1.3 ADOPTION DES COMPTES D'AVRIL 2021

CM- 2021-0030-03

SALAIRES

	TOTAL	12 389,34 \$
DÉBOURSÉS		
Photocopieur		111,53 \$
Telecom est		138,06 \$
Retenue à la source qc,		3 132,66 \$
Retenue à la source féd,		1 112,24 \$
Bell		469,09 \$
Hydro		318,56 \$
Visa		26,26 \$
Frais bancaires		78,35 \$
BSL		60,00 \$
	TOTAL	5 448,75 \$
FACTURES		
Inspecteur municipal		17,55 \$
Buanderie		101,18 \$
Harnois		3 675,90 \$
Tommy drapeau		7 096,26 \$
Ferme Y. Pelletier		3 978,42 \$
Infotech		965,80 \$
Metal ap		40,82 \$
Mon bureau		235,69 \$
Service Deschenes		186,84 \$
Réseau biblio		316,87 \$
Matériaux du lac		8,38 \$
Servitech		210,27 \$
Municipalité de lac-des-aigles		6 778,00 \$
Wurth		226,10 \$
	TOTAL	23 838,08 \$
REVENUS		
Taxes		67 721,01 \$

Loyers		748,00 \$
	TOTAL	68 469,01 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer et payés pour le mois d'avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Sirois, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Guy autorise le paiement des comptes du mois d'avril.

ADOPTÉE

2. CORRESPONDANCE

2.1 ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC CM- 2021-0031-01

Sur proposition de Mme Gagnon, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Guy fasse un don de 50,00 \$ à l'association du cancer de l'est du Québec.

ADOPTÉE

2.2 SADC DES BASQUES CM- 2021-0031-02

Sur proposition de M. Pelletier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Guy renouvelle son adhésion à la SADC des Basques pour un montant de 10,00 \$.

ADOPTÉE

2.3 DÉCLARATION D'ADHÉSION À LA CHARTE DU BOIS DU BAS-SAINT-LAURENT CM- 2021-0031-03

Sur proposition de M. Sirois, il est résolu à l'unanimité de soutenir les projets du Centre de la Petite Enfance la Baleine Bricoleuse en faisant un don de 20,00 \$.

ADOPTÉE

2.4 LOCALISATION D'UNE AIRE DE PIQUE-NIQUE

Pour les besoins de l'élaboration d'une carte indiquant les lieux de pique-nique dans la MRC des Basques, le conseil propose de citer le village Scott en mentionnant, toutefois, que le flux de circulation peut représenter un danger pour les familles qui voudraient s'y rendre à pied.

3. ADMINISTRATION

3.1 DÉMISSION DU CONSEILLER AU SIÈGE #1, MONSIEUR ROGER RIOUX (VACANCE AU POSTE)

CM- 2021-0032-01

Conformément à l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général dépose la lettre de démission de Monsieur Roger Rioux, conseiller au siège #1. La vacance au siège #1 est constatée à la présente séance. Le poste demeurera vacant jusqu'à la prochaine élection générale, soit au 17 novembre 2021.

Sur une proposition de Mme Trudeau, et à l'unanimité, il est résolu d'adresser une carte de remerciement signée par les élus à Monsieur Roger Rioux afin de souligner son engagement et son dévouement auprès de ses concitoyens.

ADOPTÉE

3.2 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CM- 2021-0032-02

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Roger Rioux, conseiller au siège #1 et maire suppléant;

Sur une proposition de M. Saucier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que Monsieur Yannick Pelletier, conseiller au siège #6 soit nommé maire suppléant à partir du 11 mai 2021, et ce jusqu'au 17 novembre 2021.

ADOPTÉE

3.3 AUTORISATION DE SIGNATURES

CM- 2021-0032-03

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Yannick Pelletier a été désigné maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Sirois et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le conseiller Yannick Pelletier à signer les

chèques, les effets bancaires et tous les documents administratifs au nom de la Municipalité de Saint-Guy en cas d'absence de monsieur le maire, Maxime Dupont, et ce, à partir du 21 novembre 2019

ADOPTÉE

**3.4 COLLECTE DU RECYCLAGE
CM- 2021-0032-04**

ATTENDU QUE la collecte du recyclage prévue le 23 avril 2021 a eu lieu le 26 avril 2021;

ATTENDU QUE la population n'a pas été avisée de ce changement de date et n'a ainsi pu bénéficier de ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Trudeau et résolu à l'unanimité des membres, de réclamer à la MRC des Basques un remboursement équivalent à 140,25 \$.

ADOPTÉE

4. LÉGISLATION

**4.1 AVIS DE MOTION CONCERNANT UN TAUX DE DROIT DE MUTATION
APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500
000 \$**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q., c. D-15.1), la municipalité peut fixer par règlement un taux supérieur pour toute tranche de la base d'imposition du droit de mutation qui excède 500 000 \$, Madame Nathalie Trudeau, conseillère, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement établissant un taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et dépose le projet du règlement n°3213-2021.

**4.2 AVIS DE MOTION RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS
PUBLICS**

ATTENDU QUE selon l'article 431.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), et sous réserve du troisième alinéa de l'article 433.3, une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics, Monsieur Sirois, conseiller, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics et dépose le projet du règlement n°1200-2021.

**4.3 AVIS DE MOTION CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES
MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos d'effectuer la refonte complète de sa réglementation relative aux tarifs imposables pour les biens et services qu'elle rend disponibles et de regrouper toutes les dispositions dans un seul et unique règlement, Monsieur Yannick Pelletier, conseiller, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement sur la tarification des biens et des services municipaux et dépose le projet du règlement n°1100-2021.

5. RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFRASTRUCTURES

5.1 SYSTÈME DE FILTRATION CM- 2021-0033-01

ATTENDU QUE le directeur général a porté à l'attention du conseil que suite à deux analyses de la qualité de l'eau, celle qui alimente l'édifice municipal est impropre à la consommation;

ATTENDU QU'il y a lieu d'installer un système de filtration afin d'alimenter l'édifice municipal en eau potable;

ATTENDU QUE le directeur général a invité deux entreprises à soumettre un devis pour l'installation d'un système de filtration à charbon et à UV;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers ordonne que le directeur général accorde le contrat au plus bas soumissionnaire.

ADOPTÉE

5.2 ACQUISITION D'UN GPS ET D'UNE CARTE TOPOGRAPHIQUE NUMÉRIQUE CM- 2021-0033-02

ATTENDU QUE le directeur général a présenté au conseil les différents types de GPS et leurs prix ainsi que le prix d'une carte numérique;

Sur proposition de monsieur Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le directeur général procède à l'achat de produits récents et adaptés aux besoins de la municipalité pour un montant de 550,00 \$ dont 450,00 \$ pour le GPS.

ADOPTÉE

5.3 PANNEAU DE SIGNALISATION DU BUREAU MUNICIPAL CM- 2021-0033-03

ATTENDU QUE le directeur général a présenté au conseil le devis concernant l'acquisition d'un panneau indiquant l'édifice municipal;

Sur proposition de madame Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers, le conseil accepte la soumission de PUBLICOM.

ADOPTÉE

6. RÉSEAU ROUTIER ET INFRASTRUCTURES

6.1 RÉSEAU ROUTIER SOUS JURIDICTION MUNICIPALE

Le directeur général fait part de ses préoccupations concernant le réseau routier entretenu par la municipalité. L'analyse des documents transmis par le ministère des Transports et par celui de la Forêt de la faune et des parcs semblent indiquer que la municipalité bénéficie d'aides financières calculées sur la moitié du réseau entretenu. La singularité du territoire, où s'entremêlent lots privés et Terres Publiques, devrait faire d'une responsabilité partagée entre la municipalité et les bénéficiaires de l'exploitation des ressources forestières la règle qui assoit un partage des dépenses ou un système compensatoire. Dans l'attente d'une rencontre des différentes parties prenantes, le conseil s'adressera au ministre des Transports par le biais des résolutions qu'il adoptera dans la cadre des demandes d'aides financières.

6.2 INTERNET HAUTE VITESSE, SERVICE ESSENTIEL CM- 2021-0034-00

CONSIDÉRANT QUE l'accès au service Internet haute vitesse est reconnu par tous les niveaux de gouvernement comme un service essentiel;

Attendu que le service Internet haute vitesse est requis dans le cadre de tout type de plan de développement économique de la municipalité;

Attendu que citoyens et élus ont identifié la disponibilité d'Internet haute vitesse comme une priorité;

Attendu que le service Internet fourni par Bell est peu fiable de faible débit;

Sur proposition de madame Trudeau et résolu à l'unanimité des conseillers, le conseil rappelle à la MRC des Basques ainsi qu'aux fournisseurs d'accès internet que la Municipalité de Saint-Guy se trouve actuellement dans une zone mal desservie;

QUE moteur de développement économique, culturel et social, il est maintenant impératif que les citoyens aient accès à un service d'Internet, de qualité et à un coût abordable, et ce, sur l'intégralité du territoire de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

7. SERVICES À LA POPULATION

7.1 Bibliothèque

CM- 2021-0035-00

Sur une proposition de M. Saucier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les mesures sanitaires obligent la municipalité à laisser sa bibliothèque fermée jusqu'au mois de juillet. Le conseil suivra l'évolution de la pandémie et avisera la population de la date de son ouverture.

ADOPTÉE

8. QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

9. LEVÉE DE SÉANCE

CM- 2021-0036-00

Sur proposition de monsieur Sirois, l'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu de lever la séance à 20h00.

9.1 ADOPTÉE